



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cooperatives et groupements

Question écrite n° 6734

Texte de la question

M Guy Lengagne attire l'attention M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur l'enveloppe de financement disponible aux CUMA en prêts bonifiés en France et plus particulièrement dans le Pas-de-Calais. L'enveloppe de bonification dont dispose la commission mixte départementale est d'un montant de 3,5 MF alors que les besoins pour 1988 seront probablement de 20 MF. Ceci entraîne une attente de plus de deux ans qui pénalise financièrement les CUMA Le Pas-de-Calais, nouveau venu à ce type d'investissement, n'a pas de références. Il témoigne cependant d'un dynamisme certain par la constitution de quinze CUMA par an depuis trois ans. En 1987, le ministère de l'agriculture avait diminué l'enveloppe globale des CUMA. Aujourd'hui, les CUMA du Pas-de-Calais ne peuvent répondre à toutes les demandes de l'année 1988. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître s'il envisage d'augmenter la part accordée aux CUMA de ce département.

Texte de la réponse

Reponse. - Initialement fixée à 450 MF pour 1988, l'enveloppe de prêts bonifiés accordée aux CUMA a été portée à 495 MF par un abondement de 45 MF en cours d'année, soit une augmentation de 15 p 100 par rapport à l'enveloppe initiale de 1987 et de 5 p 100 par rapport aux réalisations de la même année. Portée par le dynamisme des CUMA, la forte augmentation des besoins de prêts bonifiés s'est néanmoins poursuivie, entraînant de longs délais d'attente de réalisation des prêts. Si le ministre de l'agriculture et de la forêt souhaite encourager l'évolution des CUMA, il semble toutefois nécessaire de préserver, par la définition de règles claires, les conditions d'un développement harmonieux et cohérent avec leur vocation. Aussi a-t-il demandé à ses services d'étudier avec la profession l'ensemble des problèmes qui se posent aujourd'hui aux CUMA, notamment les conditions et les modalités de leurs interventions ainsi que leurs besoins de financement. Cela étant, convaincu de la nécessité de favoriser les investissements collectifs, porteurs d'une utilisation plus rationnelle des outils de production et de réduction des coûts, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que les besoins de financement des CUMA soient satisfaits au mieux, et que les files d'attente anormales constatées cette année puissent être résorbées. Ainsi l'enveloppe de prêts spéciaux aux CUMA pour 1989 sera-t-elle revalorisée.

Données clés

Auteur : [M. Lengagne Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6734

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3575